



NOTION DE DISPOSITIF

1/ Qu'est-ce qu'un dispositif ?

Un dispositif s'entend au sens large : un montage, un accord, un contrat, une entente, un mécanisme, une transaction ou une série de transactions, ayant ou non force exécutoire. Un dispositif peut comporter plusieurs étapes et faire intervenir un ou plusieurs participants ; il peut être constitué d'une série de dispositifs.

2/ Qu'est-ce qu'un dispositif transfrontière ?

Un dispositif peut être qualifié de « transfrontière » dès lors qu'il remplit deux conditions :

- le dispositif concerne la France et un autre État membre de l'Union Européenne ou un pays tiers ;
- les participants au dispositif résident à des fins fiscales ou exercent leur activité dans deux États distincts.

3/ Qu'est-ce qu'un dispositif commercialisable ?

Il s'agit d'un dispositif « prêt à l'emploi » : il peut être mis en œuvre sans besoin d'être adapté de façon importante.

4/ Qu'est-ce qu'un dispositif sur mesure ?

Il s'agit d'un dispositif conçu pour répondre aux demandes et besoins spécifiques d'un client.

> L'identification de la nature du dispositif est primordiale car les obligations déclaratives sont spécifiques à chaque type de dispositif.

> Tous les dispositifs transfrontières commercialisables ou sur mesure ne sont pas à déclarer : seuls ceux qui réunissent un ou plusieurs marqueurs¹ caractéristiques de la planification fiscale agressive doivent faire l'objet d'une déclaration.

¹ Voir « Les marqueurs »